

## CAS PRATIQUE PREUVE

Par **ninazaretz**, le **02/11/2017** à **18:19**

Bonjour à tous!

J'ai un cas pratique sur la preuve des droits subjectifs.

Un homme a acheté un ordinateur sur internet, au bout de trois semaines il ne le reçoit pas, la société lui dit qu'il n'y a aucune trace de sa commande pourtant son compte a été débité du prix d'achat de l'ordinateur.

Je sais que c'est à lui de prouver qu'il a acheter l'ordinateur et qu'il a le droit de le recevoir.

Mais à part un justificatif bancaire de l'ordinateur que peut-il faire d'autres?

merci, bonne soirée! [smile3]

Par **LouisDD**, le **02/11/2017** à **19:16**

Salut

Dans les articles 1120 et des patates du code civil il y a une disposition sur la remise d'une validation de commande (un ticket de caisse en quelque sorte) obligatoire par le vendeur...  
Donc moyennant ça est ce qu'on peut pas renverser la charge de la preuve en demandant s'il a bien livré ce ticket de caisse ?

A plus

Par **ninazaretz**, le **02/11/2017** à **19:20**

merci beaucoup pour ton aide!